

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUARZEL DU 14 MAI 2012

L'ensemble du Conseil Municipal était présent, à l'exception de Mme TALARMAIN, absente excusée, et de M. REUX, absent excusée qui a donné pouvoir à M. LE BEC. Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté.

AVIS SUR LES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (D.I.A)

Une D.I.A. est présentée, qui concerne la vente d'une propriété appartenant aux Consorts TOULLEC, pour un terrain bâti, « 4 rue de Porsman ». Après étude et délibération, le Conseil Municipal déclare ne pas vouloir user du droit de préemption de la commune.

Monsieur le Maire fait le point sur les ventes de terrains constructibles vendus ou réservés dans la ZAC de Kreizh Arzhel. Les premiers chantiers démarrent. Une DIA globale avait déjà été présentée à l'assemblée.

RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EXERCICE 2011

I. SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT (S.I.V.U.) : STATION D'ÉPURATION, ET RÉSEAU DE TRANSFERT DU S.I.V.U.)

L'exercice 2011 se scinde en 2 périodes :

- 1^{er} trimestre 2011 : fonctionnement de l'ancienne station d'épuration.

Capacités nominales : 1 000 EH (équivalents habitants). La qualité physico-chimique de l'eau épurée a été satisfaisante pendant les trois mois de fonctionnement en 2011, arrêt définitif de la station, le 31 mars 2011.

- D'avril à décembre 2011 : la nouvelle station à boues activées de 4 700 EH collectant les effluents de Plouarzel et Lampaul Plouarzel est mise en service depuis le 1^{er} avril 2011. La qualité physicochimique de l'eau épurée a été satisfaisante. À noter : des problèmes de fonctionnement des turbines qui vont nécessiter leur remplacement. Le nouveau poste de relèvement devrait être mis en place courant 2012 (dispositif avec pompes en ligne secouru par l'ancien poste et un groupe électrogène).

Analyse du fonctionnement de l'année :

Réseau :

- Situation actuelle : population raccordée : 827 branchements représentant 2 100 habitants.
- Population raccordable fin 2011 : Plouarzel : 189 branchements : Lampaul Plouarzel : 118 branchements.
- Projet d'extension 2012: Finition des travaux Rue du Port et petite extension pour le raccordement de maisons en construction à Plouarzel ; 3^{ème} tranche du réseau de Lampaul Plouarzel.
- Station : la qualité physico-chimique de l'eau épurée est bonne, cependant il conviendra de surveiller et d'ajuster l'injection de Chlorure ferrique afin de garantir la norme de rejet en phosphore.
- Entretien ouvrages : la station est bien exploitée.

Caractéristiques techniques du service public de l'assainissement.

Condition d'exploitation du service : Le service est exploité en régie (employés des services techniques de la mairie de Plouarzel avec une facturation des heures au SIVU). Le SIVU est adhérent au Syndicat du Bas Léon pour l'élimination des boues soit par incinération soit par compostage.

Surveillance du service : analyse 3 fois par semaine de la qualité du rejet.

Entretien des canalisations, équipements électromécaniques et des ouvrages de traitement.

Le SIVU délègue le traitement des boues au Syndicat mixte du bas Léon, astreinte : poste de refoulement et station d'épuration.

- Nombre d'abonnements décembre 2011 :

	Plouarzel	Lampaul Plouarzel
raccordables	884	382
raccordés	695	132

- Les volumes de boues (tonnes de matière sèche) : 2010 : 29,75 ; 2011 : 19

La diminution du tonnage de matière sèche en 2011 s'explique par la mise en service de la nouvelle station. En effet, nous avons extrait très peu de boues depuis la mise en service car le taux de boues dans le bassin d'aération était très faible au démarrage.

- Longueur du réseau en 2011 : Gravitaire : 3 075 m + 1 536 m en eau traitée. Refoulement : 4 647 m + 779 m en eau traitée
- Postes de refoulement : 3 postes de refoulement sont situés sur le réseau appartenant au SIVU (Porspaul, Bourg de Trezien et carrefour CD 5 Route de Saint Éloi). Tous les postes sont dotés d'un système de télésurveillance.
- Indicateur financier.
 - o Exploitation : dépenses : 171 554,15 € / recettes : 178 405,49 €
 - o Investissement : dépenses : 1 811 295,30 € / recettes : 1 641 413,29 €
- Indicateurs de performance du service assainissement : qualité de l'eau épurée.

Des analyses sont réalisées 3 fois par semaine sur le nitrate, ammonium et le phosphore. Depuis la mise en service de nouvelle station, 3 nouveaux paramètres sont mesurés (taux de boues dans le bassin, concentration en entrée et sortie de centrifugeuse). De plus, le SATEA (Service d'Assistance Technique à l'Assainissement), dépendant du Conseil Général du Finistère, réalise des analyses de la qualité de l'eau plus approfondies.

- Qualité du service à l'utilisateur. Taux de réclamation : 0% ; taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers : 0%.
- Performance environnementale :
 - o Conformité de la performance des ouvrages d'épuration : conforme sur l'ensemble des paramètres.
 - o Taux de boues issues des ouvrages d'épuration : 100% conforme (boues évacuées par le syndicat du bas Léon et incinérées à Brest ou en compostage).

Les différentes pièces du rapport sont consultables à la Mairie.

Le Conseil Municipal donne acte de la présentation du rapport en séance plénière.

II. SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF COMMUNAL

Les canalisations de collecte des eaux usées des usagers de Plouarzel ainsi que les 3 postes de refoulement constituent le réseau communal de Plouarzel.

Le service est exploité en régie. Les prestations assurées par la commune sont les suivantes :

- Gestion du service : accueil des usagers, traitement des doléances. Application du règlement du service, contrôle du bon fonctionnement, surveillance et entretien des installations, astreinte.
- Contrôle, renouvellement des branchements.
- Entretien des canalisations, des équipements électromécaniques, des postes de refoulement.

La collectivité délègue la facturation à Véolia.

- Nombre d'abonnements en décembre 2011 : 884 raccordables ; 695 raccordés.
- Volumes facturés en 2011. 54 645 m³ ; 150 m³/jour.
- Longueur du réseau : gravitaire : 13 645 m. refoulement : 489 m.
- Postes de refoulement : 3 postes de refoulement sont situés sur la commune (impasse Saint Laurent ; Porscudic ; Rubian). Tous ces postes sont dotés d'un système de télésurveillance.
- Fixation des tarifs en vigueur : le Conseil Municipal fixe les tarifs une fois par an.

Le prix du service de l'assainissement comprend : une part fixe : 140,33 € HT ; une part proportionnelle à la consommation d'eau potable : 2,16 € HT/m³ ; taxe de raccordement (en € HT) : 1235,01 ; PRE : 2470,02.

- Qualité du service à l'utilisateur : le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000 : 2,26 ‰ (2 réclamations écrites sur 884 branchements concernant des problèmes d'odeur chez des usagers suite à leur raccordement au réseau, problème de ventilation de chute).

Le rapport complet est consultable à la Mairie de Plouarzel. Le Conseil Municipal donne acte de la présentation de ce rapport en séance plénière.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – EXERCICE 2010-2011

Estimation de la population desservie sur les 7 communes adhérentes : 19 011 habitants.

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la Compagnie des eaux et de l'ozone en vertu d'un contrat qui prend fin le 31 décembre 2012.

Les prestations confiées à la Compagnie de l'eau et de l'ozone sont les suivantes : application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs ; accueil des usagers, facturation, traitement des doléances ; mise en service des branchements ; entretien de la voirie, des branchements, des canalisations, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement ; renouvellement des branchements, des canalisations <6 m, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement.

La collectivité prend en charge : l'entretien des poteaux incendie, du génie civil ; le renouvellement de la voirie, des canalisations, des captages, des clôtures, des forages, des poteaux incendie, du génie civil.

- Importation d'eau depuis la Communauté Urbaine de Brest (Brest Métropole Océane) en 2011 : 11 438 m³.
- Volumes produits : 993 955 m³.
- Nombre d'abonnements : 10 263.
- Volume total vendu aux abonnés : 837 996 m³ soit -2,66% par rapport à 2010.
- Longueur du réseau, linéaire du réseau hors branchements en km : 425,5
- Prix du service de l'eau potable : le prix du service comprend : une part fixe ou abonnement, une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.
- Évolution du tarif de l'eau : +2,05% de variation entre 2011 et 2012. Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,67€/m³
- Qualité de l'eau
 - o Conformité bactériologique : 52 prélèvements réalisés ; 100% de conformité ;
 - o Conformité physicochimique : 67 prélèvements réalisés ; 97,00% de conformité ; paramètres non conformes : chlorure de Vinyle, Nitrate (53mg/l).

Le rapport est consultable à la Mairie de Plouarzel. Le Conseil Municipal donne acte de la présentation de ce rapport en séance plénière.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'IROISE

La C.C.P.I. a délibéré favorablement le 28 mars 2012 sur les modifications des statuts qui peuvent être ainsi résumées :

Compétence aménagement : réaliser ou participer à la réalisation des travaux de désenvasement nécessaires au maintien et au développement des activités économiques ou touristiques dans les ports du territoire communautaire.

Compétence environnement : aménager des aires ou des cales de carénage dans le cadre d'un schéma communautaire ou de pays ; assurer la gestion de ces équipements en collaboration avec les instances ou groupements en place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les modifications énoncées ci-dessus, par 19 voix pour et 3 absentions.

PROGRAMME DE VOIRIE 2012 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR RÉALISATION DES TRAVAUX

Le programme de revêtement proposé par la commission concerne principalement les secteurs suivants : route de Kervilon ; impasse de Kereon ; rue de la Valbelle ; route de Kerdeniel ; route de Kerdavezan ; route d'Erragouan ; lotissement de Kervourt et rue de Mean Kador. Après avoir pris connaissance des résultats de la consultation lancée pour les travaux du programme de voirie 2012 et de la proposition de la commission d'achat, le conseil municipal délibère. À l'unanimité, l'assemblée :

- retient l'entreprise EUROVIA, moins disante, pour un montant de 41 608,80 € HT;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le marché qui sera passé avec cette entreprise.

ROND-POINT RD 28/ROUTE DE TREZIEEN : DEMANDE DE SUBVENTION

Le tracé du rond-point tel qu'il a été implanté à l'intersection de la route de Trezien avec la RD 28 donne satisfaction. Cet équipement va pouvoir être construit de façon pérenne.

Sur proposition de Monsieur le Maire l'assemblée municipale délibère et, à l'unanimité, sollicite une subvention du conseil général du Finistère afin de financer les travaux de construction du rond-point définitif désigné ci-dessus.

EMPRUNT DU CCAS : AVIS CONFORME ET CAUTION DE LA COMMUNE

Les études thermiques réalisées sur les bâtiments de la Maison de l'enfance ont montré la nécessité d'entreprendre des travaux d'isolation.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Plouarzel, propriétaire du bâtiment, va engager ces travaux et, pour les financer, doit contracter un emprunt de 76 500 €. Comme le stipule l'article L.2121-34 du Code Général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis conforme sur ce financement afin de rendre exécutoire la délibération du CCAS.

Sur proposition de Monsieur le Maire l'assemblée municipale délibère, et à l'unanimité :

- Émet un avis favorable sur le projet de réalisation d'un emprunt de 76 500 € selon les conditions proposées par le Crédit Agricole du Finistère, à savoir : durée 10 ans, taux fixe 4,60%, périodicité trimestrielle, échéances constantes.
- Accorde la garantie de la commune au CCAS pour l'emprunt désigné ci-dessus.

MAIN COURANTE DU TERRAIN DE FOOTBALL PRINCIPAL (A) : DEMANDE DE SUBVENTION

La main courante actuelle du terrain de football A, au stade Louis Le Ru, est très dégradée et n'est plus aux normes de sécurité. Afin d'assurer la conformité des installations et la sécurité des joueurs et du public, le conseil municipal a décidé d'inscrire au budget primitif 2012 les travaux de réfection de cette main courante, pour un montant de 16 043,75 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'obtention d'une subvention au titre du fonds d'aide au football amateur - chapitre « équipement » - et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour agir en ce sens.

VENTE DE TERRAIN COMMUNAL POUR EXTENSION DE L'ÉCOLE ARZMAEL

Afin de pouvoir procéder à l'extension des bâtiments, l'école ARZMAEL a sollicité la commune pour l'acquisition d'une partie du terrain communal jouxtant les installations scolaires. La surface nécessaire n'est pas encore connue de façon précise. Un plan de géomètre ainsi qu'une estimation des domaines seront réalisés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis de principe favorable à cette cession et sera appelé à délibérer pour fixer la surface exacte et le prix au m² lorsque le projet sera affiné.

RESTRUCTURATION DE LA SALLE DE SPORT DU BOURG : LOT N°2

Après avoir pris connaissance de la proposition de la commission d'achat et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- retient l'entreprise BIHANNIC, moins disante (65 039,13 € HT) pour les travaux du lot n°2 : Bardage, isolation par l'extérieur ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le marché qui sera passé avec cette entreprise.

ASSAINISSEMENT – PROGRAMME 2010 – RÉSEAU D'EAUX USÉES : AVENANT N° 1 AVEC L'ENTREPRISE TPC OUEST

Cet avenant est nécessaire compte tenu de l'augmentation de la masse initiale des travaux prévus au marché :

- Réseau supplémentaire pour raccordement de maisons en construction à Rubian (41 branchements au lieu des 21 prévus au marché)
- Réseau fonte supplémentaire pour modification du passage en terrain privé à Kerescar (réseau plus long que prévu au marché)

Le montant de cet avenant n°1 s'élève à 35 000 € HT. Le montant initial du marché passé avec TPC Ouest était de 485 048,59 € HT. Le nouveau montant du marché après avenant s'élève donc à 520 048,59 € HT.

Après avoir pris connaissance de ces informations et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- adopte l'avenant tel qu'énoncé ci-dessus ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour le mettre en œuvre.

CONVENTION ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE ET LA COMMUNE : DISPOSITIF VACAF

Les modalités de versement des aides aux vacances par la C.A.F. ont été modifiées. L'ancien système de PASS loisir a été supprimé. Le nouveau dispositif : VACAF, prend le relais et souhaite passer une convention avec les campings qui le désirent, pour accueillir des familles allocataires. Les structures adhérentes percevront l'aide aux vacances familiales (A.V.F.) dont le montant est déterminé par les C.A.F. adhérentes au dispositif.

Après pris connaissance de la convention de partenariat proposée et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de participer à ce dispositif ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer cette convention qui sera applicable dans les trois campings communaux dès 2012.

CONVENTION AVEC FAMILLES RURALES POUR LE DÉVELOPPEMENT D' ACTIONS INTERCOMMUNALES EN FAVEUR DES JEUNES

Le Conseil Municipal prend connaissance des termes du projet de convention pluriannuelle de partenariat pour le développement d'actions en faveur des jeunes sur le territoire des communes de Lampaul Plouarzel, Plouarzel et Ploumoguer. Les grandes lignes de cette convention peuvent se résumer ainsi :

- Les cinq partenaires à savoir les trois collectivités territoriales précitées ainsi que Familles Rurales, association Cap Ados et Familles Rurales fédération départementale du Finistère, s'engagent à agir en commun pour promouvoir la dynamique du territoire autour :
 - des priorités des collectivités : les orientations intercommunales pour une politique de l'enfance et de la jeunesse ;
 - des priorités de Familles Rurales : les jeunes, une dynamique pour le milieu rural.
- La contribution financière des trois communes est également précisée dans la convention. Pour Plouarzel la participation allouée à Familles Rurales fédération du Finistère s'élève à 17 951 € par an et la contribution à verser à Familles Rurales association Cap Ados est de 15 995 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- se déclare favorable à la mise en œuvre de cette convention conclue pour une durée de 3 ans du 01/01/2012 au 31/12/2014;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ce document.

AFFAIRES DIVERSES

Partenariat avec la fédération française de Camping et de caravanning (FFCC) – saison 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour renouveler en 2013 la convention passée avec la Fédération Française de camping et caravanning (F.F.C.C.). Dans le cadre de cette convention, la commune accorde une réduction de 5% aux adhérents porteurs de la carte F.F.C.C., et en contrepartie, la F.F.C.C. fait figurer les campings communaux dans son guide annuel, afin d'en assurer la promotion.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre cette décision.

Environnement :

- journée de nettoyage des plages : samedi 30/06/2012.
- il serait utile de programmer une journée d'arrachage de la ravenelle (plante invasive).

Recrutements réalisés :

- services techniques communaux : M. Yvan SQUIBAN a été recruté (espaces verts) ainsi que M. Kevin SCHARFF (voirie). Ils viendront se présenter aux élus lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.
- Pour information : une deuxième éducatrice de jeunes enfants a pris ses fonctions à la Crèche, permettant une meilleure organisation de l'encadrement.